

COMMUNE de LES IFFS 2017 – 03

35630 LES IFFS
République Française

EXTRAIT du registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an deux mil dix-sept, le trente et un mars à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la Commune convoqué à une réunion ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian DAUGAN, Maire.**

Présents :

M. DAUGAN Christian, M. FAURE André, Mme Stéphanie FABRE, M. Thierry GENARD, M. GICQUEL Pierre, M. GUILLEMER Jean-Pierre, Mme Nathalie GAURON, Mme Emmanuelle LOUVEL, M. Jean-Yves JULLIEN, M. Yves MARTIN.

Afférents au Conseil Municipal 11 Date de convocation : le 29/03/2017
En exercice 11 Date d'affichage : le 29/03/2017
Qui ont pris part à la délibération 10 Secrétaire de séance : Mr Martin Yves

Absent : M. Hervé de LA VILLEON. Pouvoir à M. Christian DAUGAN

DELIBERATION N° 6 – 31/03/2017

CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'article L.2121-22 du code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux. Ces commissions sont chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration, soit à l'initiative de l'un de ses membres.

Elles peuvent être formées au cours de chaque séance du conseil municipal ou avoir un caractère permanent et sont, dans ce cas, constituées dès le début du mandat du conseil.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de constituer les commissions municipales ci-dessous et d'en élire les membres :

- Commission Finances, budgets, appels d'offres
- Commission Bâtiments, travaux communaux, accessibilité
- Commission Liste électorale
- Commission Cimetière
- Commission Travaux Eglise
- Commission Jeunes-nouveaux arrivants, animation-culture-jumelage
- Commission Salle des fêtes
- Commission Environnement, chemins, sentiers pédestres
- Commission Information-communication
- Commission Assainissement

Ceci étant exposé

Considérant qu'au titre de l'article L 2121-21 du CGCT, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin

Considérant que Monsieur le Maire est Président de droit de chaque commission,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

ARTICLE 1 : DECIDE de constituer les commissions municipales suivantes :

- Commission Finances, budgets, appels d'offres
- Commission Bâtiments, travaux communaux, accessibilité
- Commission Liste électorale
- Commission Cimetière
- Commission Travaux Eglise

- Commission Jeunes-nouveaux arrivants, animation-culture-jumelage
- Commission Salle des fêtes
- Commission Environnement, chemins, sentiers pédestres
- Commission Information-communication
- Commission Assainissement

ARTICLE 2 : DECIDE qu'au titre de l'article L2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations

ARTICLE 3 : PROCEDE à l'élection des membres des commissions, le Maire étant président de droit des commissions municipales

1- COMMISSION FINANCES/ BUDGET/APPELS D'OFFRES

- Hervé de LA VILLEON
- Jean-Pierre GUILLEMER
- Pierre GICQUEL
- Nathalie GAURON
- Yves MARTIN

2- COMMISSION VOIRIE COMMUNALE

- Pierre GICQUEL
- Jean-Pierre GUILLEMER
- André FAURE
- Thierry GENARD

3- COMMISSION LISTE ELECTORALE

- Hervé de LA VILLEON
- Pierre GICQUEL
- Thierry GENARD
- Jean-Yves JULLIEN

4- COMMISSION CIMETIERE

- Pierre GICQUEL
- Jean-Pierre GUILLEMER
- Hervé de LA VILLEON
- André FAURE

5- COMMISSION TRAVAUX EGLISE

- Hervé de LA VILLEON
- Nathalie GAURON
- Jean-Pierre GUILLEMER
- Pierre GICQUEL

6- COMMISSION JEUNES-NOUVEAUX ARRIVANTS, ANIMATION- CULTURE-JUMELAGE

- Emmanuelle LOUVEL
- Stéphanie FABRE
- Nathalie GAURON
- Pierre GICQUEL

7- COMMISSION SALLE DES FETES

- Pierre GICQUEL
- Jean-Pierre GUILLEMER
- André FAURE

8- COMMISSION ENVIRONNEMENT/CHEMINS/SENTIERS PEDESTRES

- Yves MARTIN

- André FAURE

9- COMMISSION INFORMATION-COMMUNICATION

- Nathalie GAURON
- Emmanuelle LOUVEL

10- COMMISSION ASSAINISEMENT

- Jean-Yves JULLIEN

DELIBERATION N°7 – 31/03/2017

CONSTITUTION DES DELEGUES DES ORGANSIMES INTERCOMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu des articles L 5211-6, L 5211-7 et L 5212-8 du Code Général des collectivités Territoriales, il convient de procéder à l'élection des délégués de la commune dans les établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats intercommunaux.

Ces délégués sont élus par les conseils municipaux des communes intéressées, parmi leurs membres, au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour à la majorité relative.

La liste de toutes les structures intercommunales et le nombre de délégués à élire ayant été communiqués à chaque membre, il invite l'assemblée à procéder à l'élection desdits membres.

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés, de procéder à la désignation des délégués à main levée.

Sont désignés dans chaque organisme les conseillers suivants :

- **Communauté de communes**

Délégué titulaire : Christian DAUGAN

Délégué suppléant : Jean-Pierre GUILLEMER

- **Office des Sports Communauté de Communes**

Délégué titulaire : Nathalie GAURON

Délégué suppléant : Emmanuelle LOUVEL

- **SMICTOM Communauté de communes**

Délégué titulaire : Pierre GICQUEL

Délégué suppléant : André FAURE

- **Syndicat Intercommunal Musique (SIM) Communauté de communes**

Délégué titulaire : Nathalie GAURON

Délégué suppléant : Stéphanie FABRE

- **Syndicat intercommunal Région Tinténiac Bécherel (SPIRE)**

Délégué titulaire : Yves MARTIN

Délégué suppléant : Jean-Pierre GUILLEMER

- **Syndicat Mixte de Gestion pour l'Approvisionnement en Eau potable (SMG35)**

Délégué titulaire : Yves MARTIN

Délégué suppléant : Jean-Pierre GUILLEMER

- **Syndicat départemental d'électrification SDE35**

Délégué titulaire : Yves MARTIN

Délégué suppléant : Jean-Pierre GUILLEMER

- **Comice Agricole**

Délégué titulaire : Jean-Yves JULLIEN
délégué suppléant : Jean-Pierre GUILLEMER

- **Centre des secours**

Délégué titulaire : Thierry GENARD
Délégué suppléant : Jean-Yves JULLIEN

- **AFEL La Chapelle Chaussée**

Délégué titulaire : Stéphanie FABRE
Délégué suppléant : Emmanuelle LOUVEL

- **Syndicat des Eaux du Linon**

Délégué titulaire : Yves Martin
Délégué suppléant : Jean-Pierre GUILLEMER

DELIBERATION N°8 – 31/03/2017

INDEMNITE DE FONCTION AU MAIRE ET AUX ADJOINTS

Vu les articles L.21-23-20 à L2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article L 2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximums des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 22 février 2017 constatant l'élection du Maire et de deux adjoints,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de moins de 500 habitants, le taux maximal de l'indemnité du Maire en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction public ne peut dépasser 17%,

Considérant que pour une commune de moins de 500 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint, en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, ne peut dépasser 6.6%.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

DECIDE de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire et des adjoints comme suit :

- Maire : 17% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 1° adjoint : 6.6% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 2° adjoint : 6.6% de l'indice brut terminal de la fonction publique

DELIBERATION N°9 – 31/03/2017

DEMANDE DE SUBVENTION DE SEJOUR PEDAGOGIQUE

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la réception de deux demandes de subvention pour un séjour pédagogique en Angleterre pour

- RUFFAULT Axel
- DUFEIL Raphaël

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

DECIDE d'accorder ces demandes de subventions : montant de la subvention accordée : 40 €/enfant soit un total de 80€

Ces subventions seront versées en section fonctionnement au compte 65738 pour un montant total de 80 €.

DELIBERATION N°10 – 31/03/2017

FRAIS DE GESTION EX MAISON DU DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BECHEREL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la vente du bâtiment de l'ex communauté de communes de Becherel au prix de 200 000€. Chaque commune recevra donc dans le courant de l'année la partie du prix lui revenant déduction faite de dépenses effectuées en 2017 et du solde de l'emprunt restant à courir.

Pour l'année 2016 les frais de fonctionnement de ce bâtiment s'élèvent à 9874.56€

En fonction de la clé de répartition 2.1% pour notre commune il nous est demandé 207.37€ pour le remboursement des frais de fonctionnement 2016.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

DECIDE d'accepter le montant de 207.37€ pour les frais de fonctionnement.

DELIBERATION N°11 – 31/03/2017

DESIGNATION DES DELEGUES DU SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DU LINON

Le Maire informe le Conseil municipal que suite à l'adhésion de la commune au syndicat du Linon, il est demandé de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant.

M. Yves MARTIN se propose comme délégué titulaire et M. Jean-Pierre GUILLEMER comme délégué suppléant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de nommer M. Yves MARTIN délégué titulaire et M. Jean-Pierre GUILLEMER délégué suppléant.

DELIBERATION N°12- 31/03/2017

VOIRIE PROPOSITIONS DE DEVIS

M. Pierre GICQUEL, premier adjoint, présente au conseil pour le vote les différentes estimations, les travaux chiffrés pour le service voirie de la Communauté de communes de la Bretagne Romantique.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

DECIDE d'accepter les travaux suivants, suivant devis

- Modernisation de la route : Les Margats
- Busage du fossé au lieu-dit : La Basse Billais
- Nettoyage du Chemin : Le Prevost

DELIBERATION N°13 –31/03/2017

ENVIRONNEMENT : PROPOSITIONS DEVIS

M. Yves MARTIN en charge des dossiers environnements présente le devis des pépinières « au cœur des plantes » situées à Tinténiac pour la fourniture en plants et fleurs de 5 massifs. Une prestation de 150€ est demandée par M. JOURDAN le pépiniériste pour conseil et aide à la mise en place des plantations qui aura lieu le samedi 29 avril 2017.

Le conseil municipal après discussions suit l'avis de la commission environnement et accepte le devis « au cœur des plantes » pour un montant s'élevant à 1953.36€ et charge M. Yves MARTIN de mener à bien ce projet.

DELIBERATION N°14 – 31/03/2017

SUBVENTIONS COMMUNALES

M. le Maire propose la liste des subventions pouvant être accordées pour l'année 2017.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE d'accepter à l'unanimité cette liste pour un montant total de 4140.17€

DELIBERATION N°15 – 31/03/2017

DEPOSE DE LA CABINE TELEPHONIQUE PUBLIQUE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une lettre recommandée avec accusé de réception émanant des services de l'opérateur ORANGE, l'informant de la dépose de la cabine téléphonique publique.

Pour information, la durée moyenne journalière d'utilisation de cette cabine est de 00h00mn25s par jour

Le Conseil prend acte de ces décisions.

DELIBERATION N°16 –31/03/2017

NOUVELLE DELIBERATION POUR REGULARISATION DU CHEMIN « LE ROCHER »

Dans le cadre de la vente HOREL/Commune LES IFFS et compte tenu du départ de M. Hervé de LA VILLEON en sa qualité de Maire, l'étude de maître Guillaume LECOQ notaire à Tinténiac demande une nouvelle délibération donnant pouvoir au nouveau Maire : M. Christian DAUGAN

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de donner pouvoir à M. Christian DAUGAN de signer tout acte suivant les conditions prévues par la délibération du Conseil municipal du 28 octobre 2016.

DELIBERATION N°17 – 31/03/2017

ARRETE PORTANT DELEGUATIONS D'ATTRIBUTIONS ET SIGNATURES AUX ADJOINTS

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal avoir pris un arrêté portant délégations d'attributions et signatures à M. Pierre GICQUEL 1^{er} adjoint et M. Jean-Pierre GUILLEMER, 2^e adjoint.

DELIBERATION N°18 –31/03/2017

DEMANDE DE PARTICIPATION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES TEMPS PERISCOLAIRE (TAP) DE LA CHAPELLE CHAUSSEE.

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal la demande de participation des charges de fonctionnement des Temps d'Aménagement Périscolaire (TAP) de la Commune de La Chapelle Chaussée.

Au vu des baisses des dotations de l'Etat et du coût restant à charge la demande est de 38 € par élève. La commune compte 13 élèves participant aux TAP.

Prix par élève : 38 € soit pour 13 enfants : **494 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'accepter de verser ce montant, qui sera payé en section fonctionnement à l'article 6554.

DELIBERATION N°19 –31/03/2017

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Jean-Yves JULLIEN fait part de son inquiétude concernant des peupliers situés le long de la voie départementale LES IFFS > SAINT BRIEUC LES IFFS.

Monsieur Yves MARTIN, en charge de la commission environnement est chargé de prendre contact avec les propriétaires de cette parcelle

Pour extrait conforme,
Délibération publiée le 12/04/2017
Transmise le 12/04/2017
Certifié exécutoire,
Le Maire,
C. DAUGAN

Le Maire
Mr C. DAUGAN

1^{er} Adjoint
M.P. GICQUEL

2^{ème} Adjoint
Mr J.P GUILLEMER

Mr A. FAURE

Mr T. GENARD

Mme S. FABRE

Mr H. de LA VILLÉON

Mr J.Y JULLIEN

Mme E. LOUVEL

M. Y. MARTIN

Mme N. GAURON.